BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1065

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

450 094 396 RCS Lyon.
D.J.S.O PARTICIPATIONS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 7500.00 EUR.
Adresse : 10, Chemin De la Charrière du Puits, 69650 Quincieux.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE A.B.S. EXPERTISES société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros Siège social : 10 chemin de la Charrière du Puits - 69650 QUINCIEUX 390 958 809 RCS LYON ET D. J. S. O PARTICIPATIONS Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros Siège social : 10 chemin de la Charrière du Puits - 69650 QUINCIEUX 450 094 396 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUINCIEUX du 28/05/2024, La société A.B.S. EXPERTISES, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est 10 chemin de la Charrière du Puits, 69650 QUINCIEUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 390 958 809 RCS LYON, et la société D.J.S.O PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros, dont le siège social est 10 chemin de la Charrière du Puits, 69650 QUINCIEUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 450 094 396 RCS LYON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société A.B.S. EXPERTISES par la société D.J.S.O PARTICIPATIONS. La société A.B.S. EXPERTISES ferait apport à la société D.J.S.O PARTICIPATIONS de la totalité de son actif, soit 136 263,90 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 57 414,83 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 78 849,07 euros. La société D.J.S.O PARTICIPATIONS détenant la totalité des 500 parts composant le capital social de la société A.B.S. EXPERTISES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de A.B.S. EXPERTISES détenues par D.J.S.O PARTICIPATIONS un mali de fusion de 1 150,93 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au PREMIER SEPTEMBRE 2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société A.B.S. EXPERTISES depuis le PREMIER SEPTEMBRE 2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société D.J.S.O PARTICIPATIONS. La fusion sera réalisée le 15 JUILLET 2024. La société A. B. S. EXPERTISES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LYON au nom des deux sociétés le 29/05/2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion

dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..

